

Département : Eure et Loir
Canton : St Lubin des Joncherets

Mairie de LA PUISAYE

Adresse postale :
1 Place de la mairie
Le bourg
28250 La Puisaye
Tél.fax : 02 37 37 60 55

E-mail : mairie-puisaye@wanadoo.fr

INSCRIPTION A LA CANTINE 2022-2023

La fiche d'inscription à la cantine scolaire doit être retournée
à la mairie de La Puisaye
AVANT LE VENDREDI 24 JUIN 2022

FICHE D'INSCRIPTION

Une fiche d'inscription par famille suffit pour inscrire votre ou vos enfant(s) en indiquant :

- leur(s) nom(s) et prénom(s)
- les jours où votre (vos) enfant(s) mangera à la cantine (cette indication est valable toute l'année)

Les factures seront établies mensuellement.

NB : Pour tout enfant qui mangera à la cantine sans être inscrit, le prix du repas sera facturé 5€.

			Jours où l'enfant mangera à la cantine			
Nom	Prénom	Classe	Lundi *	Mardi*	Jeudi*	Vendredi*

**cocher les jours où votre (vos) enfant(s) mangera (ont) à la cantine.*

Votre (vos) enfant(s) a (ont-) t-il(s) déjà été inscrit pour l'année 2021-2022?

Nous soussignés, Nom.....Prénom.....

Adresse

Fait à, le.....

Signature des parents :

RESPONSABLE 1 :

NOM :

PRÉNOM :

NÉ(E) :

A :

TEL :

MAIL :

ADRESSE :

PROFESSION :

EMPLOYEUR :

SIGNATURE :

COORDONNEES DU DEBITEUR

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

RESPONSABLE 2 :

NOM :

PRÉNOM :

NÉ(E) :

A :

TEL :

MAIL :

ADRESSE :

PROFESSION :

EMPLOYEUR :

SIGNATURE :

COORDONNEES DU DEBITEUR

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

FONCTIONNEMENT RESTAURATION SCOLAIRE

ANNEE 2022-2023

LES INSCRIPTIONS SE FONT OBLIGATOIREMENT EN MAIRIE

- **Inscriptions Régulières :**

Elles seront effectives dès la rentrée scolaire (ou dès la demande si elle a lieu en cours d'année) et jusqu'à la fin de l'année scolaire (ou avis contraire avant cela).

Elles peuvent concerner tous les jours d'école de la semaine ou un même jour chaque semaine.

Les absences non signalées ne seront pas prises en compte (donc facturées).

- **Inscriptions ou Désinscriptions Ponctuelles :**

Elles devront être faites plusieurs jours à l'avance et au plus tard deux jours avant le jour concerné (merci de prendre en compte les weekends et les horaires de la mairie).

- le lundi pour le jeudi, de 9h à 12h
- le mardi pour le vendredi, de 9h à 12h30
- le jeudi pour le lundi, de 14h à 17h30
- le vendredi pour le mardi, de 9h à 12h

En dehors des heures d'ouverture, nous vous rappelons qu'il est possible de nous envoyer un message électronique à mairie-puisaye@wanadoo.fr. Nous vous informons de l'importance de bien préciser la date ainsi que le nom et prénom de l'enfant.

- **Facturation :**

- Par prélèvement mensuel (dans ce cas, veuillez nous demander le formulaire à compléter)
- Par paiement libre après réception d'un avis des sommes à payer auprès du SGC de Nogent-Le-Rotrou ou d'un point de paiement de proximité